

## ANNEXE 5 : ETAPES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE L'AIDE CLIMAXION

### Rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs

ETAPE 1 : ECHANGE AVEC L'INTERLOCUTEUR DE LA REGION	
▶ <b>Bénéficiaire</b> : Prendre contact avec votre interlocuteur CLIMAXION <sup>(1)</sup> <b>avant le dépôt de votre demande d'aide</b>	
▶ <b>Interlocuteur CLIMAXION</b> : Présentation du dispositif au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre <sup>(4)</sup> et échange sur le projet	
ETAPE 2 : OUVERTURE DE LA DEMANDE D'AIDE D'AIDE ET DEPOT DES PREMIERES PIECES	
▶ <b>Bénéficiaire</b> : Dépôt <b>par mail</b> des éléments suivants <b>avant validation du DCE</b> <sup>(5)</sup> :	
△ RIB	
△ Numéro de SIREN/SIRET	
△ Pour les porteurs de projets publics : Délibération approuvant le projet	
△ Pour les associations : Statuts	
△ Formulaire principal du permis de construire ou déclaration préalable (ou attestation du maître d'œuvre contresignée par le maître d'ouvrage indiquant la surface de plancher (SdP) concernée par la rénovation)	
△ Rapport complet du mémoire technique <sup>(2)</sup> (réalisé conformément au cahier des charges défini)	
△ Rapport du test d'étanchéité à l'air préalable	
△ Etude thermique Th C E ex conforme aux travaux proposés dans le mémoire technique	
△ Plans, coupe et photos du ou des bâtiments	
△ Plans de façade avec annotation des protections solaires envisagées	
△ Plans de ventilation (en cas de recours à une ventilation double flux)	
▶ <b>Interlocuteur CLIMAXION</b> : Validation du mémoire technique et autorisation de démarrer la consultation des entreprises	
ETAPE 3 : DEPOT DES PIECES COMPLEMENTAIRES	
▶ <b>Bénéficiaire</b> : Dépôt <b>par mail</b> des pièces suivantes, <b>après notification des marchés de travaux et avant la réception des travaux</b> :	
△ Attestation et rapport de conformité des offres <sup>(2)</sup>	
△ Devis ou CCTP et DPGF notifiés aux entreprises pour les lots de travaux énergétiques	
△ Fiches techniques des isolants biosourcés mis en œuvre (en cas de sollicitation du bonus biosourcés)	
△ Justificatif de conventionnement avec l'ANAH ou attestation de plafonnement des loyers (en cas de sollicitation du bonus création/rénovation de logements en zone rurale)	
△ Planning prévisionnel de l'opération	
△ Plan de financement de l'opération	
▶ <b>Interlocuteur CLIMAXION</b> : Validation finale du dossier technique et programmation de l'aide au vote des élus régionaux	
 ATTRIBUTION DE L'AIDE en Commission Permanente du Conseil Régional	
VERSEMENT D'UNE AVANCE (montant prime de base fixe) - Au démarrage des travaux	
<b>Les éléments suivants seront à déposer par mail :</b>	
△ Document justifiant le démarrage des travaux (ex: OS travaux)	
△ RIB (si modifié depuis le dépôt de la demande d'aide)	
VERSEMENT DU SOLDE - Lorsque les travaux sont terminés et les factures acquittées	
<b>Les éléments suivants seront à déposer par mail :</b>	
△ Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux éligibles Climaxion <sup>(2)</sup> avec indication de la surface de plancher	
△ Etat récapitulatif final dépenses <sup>(2)</sup>	
△ Plan de financement définitif de l'opération	
△ Factures des lots énergétiques et fiches techniques des isolants biosourcés (sur demande de l'interlocuteur CLIMAXION)	
△ Rapport du test d'étanchéité final	
△ Rapport DIAGVENT 2 (ou DIAGVENT 3 ou test d'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques)	
△ Rapport d'équilibrage des réseaux hydrauliques de chauffage	
△ Bon de commande <sup>(3)</sup> du panneau CLIMAXION	

(1) Trouvez l'interlocuteur CLIMAXION correspondant à la localisation de votre projet sur [climaxion.fr](https://www.climaxion.fr) : <https://www.climaxion.fr/contact>

(2) Modèles à utiliser téléchargeables sur [climaxion.fr](https://www.climaxion.fr) : <https://www.climaxion.fr/docutheque/soutien-renovation-batiments-publics-associatifs>

(3) Bon de commande disponible sur [climaxion.fr](https://www.climaxion.fr) : <https://www.climaxion.fr/contact>

(4) Le cas échéant, le CEP peut participer à ce premier rendez-vous.

(5) Dossier de consultation des entreprises

Toute demande déposée après notification des marchés aux entreprises effectuant les travaux sur les lots énergétiques sera **inéligible**.